

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/10/2024 - 36508 - 2020 B 03456 - 882 781 297 - A.N.T.- COUVERTURE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 04/10/2024

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2023
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2022
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	10 325	2 692	7 633	3,33	611	0,38
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 000		4 000	1,74	4 000	2,46
TOTAL (I)	14 325	2 692	11 633	5,07	4 611	2,83
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	97 142		97 142	42,38	86 642	53,25
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 363		24 363	10,63	15 207	9,35
. Autres	142		142	0,06		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	95 956		95 956	41,86	56 232	34,56
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	217 603		217 603	94,93	158 082	97,17
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	231 928	2 692	229 235	100,00	162 693	100,00

conforme original

A.N.T COUVERTURE

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 04/10/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0,44	0,61
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	51 405	23 361
	22,42	14,36
Résultat de l'exercice	22 207	28 043
	9,69	17,24
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	74 612	52 405
	32,55	32,21
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	28 824	36 709
. Découverts, concours bancaires	12,57	22,56
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	876	6 277
	0,38	3,86
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	70 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 658	4 392
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	8 839	4 934
. Organismes sociaux	4 346	6 682
. Etat, impôts sur les bénéfices	1,90	4,11
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 403	5 375
. Etat, obligations cautionnées	1,05	3,30
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 141	1 470
	1,81	0,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 174	624
	0,51	0,38
Autres dettes	20 363	
	8,88	
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		43 825
		26,94
TOTAL (IV)	154 624	110 288
	67,45	67,79
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	229 235	162 693
	100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	439 835		439 835	100,00	604 689	100,00	-164 854	-27,25
Chiffres d'Affaires Nets	439 835		439 835	100,00	604 689	100,00	-164 854	-27,25

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits		18	0,00		202	0,03	-184	-91,08
Total des produits d'exploitation (I)		439 853	100,00		604 892	100,03	-165 039	-27,27
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes		303 183	68,93		479 106	79,23	-175 923	-36,71
Impôts, taxes et versements assimilés		2 780	0,63		2 455	0,41	325	13,24
Salaires et traitements		80 387	18,28		69 601	11,51	10 786	15,50
Charges sociales		16 760	3,81		16 712	2,76	48	0,29
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 793	0,41		481	0,08	1 312	272,77
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges		1	0,00		6	0,00	-5	-83,32
Total des charges d'exploitation (II)		404 904	92,06		568 362	93,99	-163 458	-28,75
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		34 949	7,95		36 530	6,04	-1 581	-4,32
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées		1 007	0,23		697	0,12	310	44,48
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)		1 007	0,23		697	0,12	310	44,48
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)		-1 007	-0,22		-697	-0,11	-310	-44,47
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		33 942	7,72		35 833	5,93	-1 891	-5,27

HE *conforme l'original*

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 644	1,51	2 415	0,40	4 229	175,11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	6 644	1,51	2 415	0,40	4 229	175,11
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-6 644	-1,50	-2 415	-0,39	-4 229	-175,10
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	5 091	1,16	5 375	0,89	-284	-5,27
Total des Produits (I+III+V+VII)	439 853	100,00	604 892	100,03	-165 039	-27,27
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	417 646	94,96	576 848	95,40	-159 202	-27,59
RÉSULTAT NET	22 207	5,05	28 043	4,64	-5 836	-20,80
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	10 858	2,47	15 262	2,52	-4 404	-28,85
Dont Crédit-bail immobilier						

A.N.T COUVERTURE
S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 18 RUE FRANCE BLOCH SERAZIN

93150 LE BLANC-MESNIL
R.C.S : 882 781 297

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024

Le 30/06/2024,
à 18H,

Monsieur IOAN-SAMUIEL ANTON, associé unique de la société **A.N.T COUVERTURE**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur IOAN-SAMUIEL ANTON , préside la séance en qualité de **PRESIDENT**

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

H25

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un **bénéfice** de **22 206,91** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **51 404,89** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **73 611,80** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **73 611,80** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 100,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 73 611,80 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A.N.T - COUVERTURE
18 Rue France Bloch Serazin
93150 Le Blanc-Mesnil
832 781 297 R.C. Bobigny

1425

A.N.T COUVERTURE
S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 18 RUE FRANCE BLOCH SERAZIN

93150 LE BLANC-MESNIL

R.C.S : 882 781 297

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2023

IOAN-SAMUIEL ANTON, associé unique et gérant de la société A.N.T COUVERTURE, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **439 835,04** Euros contre **604 689,49** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **404 903,54** Euros pour l'exercice, contre **568 361,51** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **303 182,51** Euros au 31/12/2023 contre **479 106,27** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **2 779,52** Euros au 31/12/2023 contre **2 455,31** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **80 386,52** Euros au 31/12/2023 contre **69 600,60** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **16 760,49** Euros au 31/12/2023 et **16 711,89** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 793,49** Euros au 31/12/2023 contre **481,22** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-1 006,71** Euros, contre **-696,59** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-6 644,50** Euros au 31/12/2023, contre **-2 415,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **22 206,91** Euros contre un bénéfice de **28 043,49** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

AS

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **14 324,83** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **2 692,28** Euros, soit un montant net de **11 632,55** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **4 611,04** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **217 602,79** Euros, contre **158 081,62** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **74 611,80** Euros, contre **52 404,89** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **154 623,54** Euros contre **110 287,77** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **439 852,66** Euros au 31/12/2023, contre **604 891,59** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **34 949,12** Euros, contre **36 530,08** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2023** fait ressortir un **bénéfice** de **22 206,91** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **51 404,89** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **73 611,80** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 100,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 73 611,80 Euros
-

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

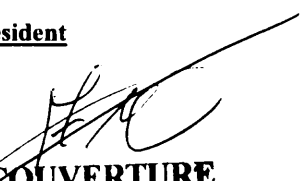
Handwritten signature

TABLEAU DES RESULTATS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à LE BLANC-MESNIL
Le 15/06/2024

Le Président



A.N.T. - COUVERTURE
18 Rue France Bloch Serazin
93150 Le Blanc-Mesnil
882 781 297 R.C.S Bobigny

M25

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce articles 9 et 11 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|--------|
| • Installations techniques : | 5 ans |
| • Matériel et Outillage Industriels : | 5 ans |
| • Installations Générales : | 10 ans |
| • Mobilier : | 4 ans |
| • Matériel de bureau et Informatique : | 3 ans |

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks/ sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

